



# Rapport annuel groupe de travail «Technique» 2012

## Projet : Albanifest Winterthur 2012

Par les membres du comité AGPL Ueli Arber et René Fischer

### Objectif

L'objectif du nouveau règlement CSCS est d'améliorer la sécurité des manipulations du gaz liquéfié lors de manifestations et de fêtes. Le comité de sécurité de l'Albanifest à Winterthur, représenté par Monsieur W. Läubli, s'est adressé à l'AGPL. Le résultat de cette collaboration a permis l'édition d'un règlement avec un aide-mémoire, d'un rapport de contrôle ainsi que d'une vignette. Ces documents ont été appliqués comme projet pilote en 2012 à l'Albanifest.

L'objectif est de mettre le règlement à la disposition de tous les responsables et organisateurs de fêtes de la Suisse entière comme base de contrôle des installations de gaz. Cela permettrait d'atteindre une pratique homogène.

### Expériences à l'Albanifest

Divers groupes de contrôle, des personnes ainsi que les exposants eux même ont fait l'expérience du nouveau règlement et de l'aide-mémoire lors de la fête. Le projet a trouvé le consentement d'une majorité des personnes concernées. Les exposants, qui espèrent l'introduction d'une pratique uniforme dans toute la Suisse et les organes de contrôle qui ont travaillé avec les nouveaux documents ont fait part de la satisfaction du résultat.

L'expérience personnelle lors de la visite m'a démontrée que l'AGPL a posé une base solide pour une sécurité accrue sur les places de fête avec le nouveau règlement CSCS. Le comité de l'Albanifest a appliqué le nouveau règlement de manière exemplaire dans ce projet pilote.

Dans ce contexte, je tiens à remercier Monsieur W. Läubli pour sa précieuse et agréable collaboration.

### Marche à suivre

Le projet pilote Albanifest est terminé et passe maintenant à la mise en pratique. Pour cela les différents intervenants tel que organisateurs de fêtes, polices du feu, organes de contrôle, commission technique gaz liquéfiés etc. sont invités a une prise de position par l'AGPL. L'objectif est une introduction rapide du règlement valable pour toute la Suisse.

A la séance de la commission gaz liquéfiés les participants ont également été informés sur ce nouveau projet (projet pilote Albanifest). Ils ont pris les décisions suivantes :

### Décision

Les participants à la séance décident d'élaborer le règlement et l'aide-mémoire sur la sécurité des installations de gaz liquéfiés à titre professionnel des cantines de fête et des stands de marché de manière à pouvoir les utiliser pour des manifestations semblables et d'octroyer une autorisation d'utilisation d'une année valable dans toute la Suisse pour les appareils contrôlés. Cela permet la création d'une réglementation utile pour tous les utilisateurs.

Schweizerischer Fachverband des Flüssiggas- und  
Apparatehandels (FVF)  
Association suisse professionnelle des gaz de  
pétrole liquéfiés et de commerce d'appareils à gaz (AGPL)



Un groupe de travail « Cantines de fête et stands de marchés » sera créé ultérieurement dans le but de remanier le règlement sur la sécurité des installations de gaz liquéfiés à titre professionnel des cantines de fête et des stands de marché.

Les personnes suivantes se inscrites à ce groupe de travail:

- R. Stüdle, AEAI
- S. Aschwanden, SUVA
- U. Arber, AGPL
- Ch. Abert, ASS

18.02.13 Ueli Arber, René Fischer,